

## **COMMUNIQUE DU CONSEIL DES MINISTRES DU MERCREDI 28 AVRIL 2021**

Le Président de la République, Son Excellence Macky SALL a présidé le Conseil des Ministres, ce mercredi 28 avril 2021, au Palais de la République.

A l'entame de sa communication, le Chef de l'Etat a présenté ses condoléances les plus attristées aux parents et familles des quatre (04) nouveaux nés, décédés des suites d'un incendie au niveau de l'unité de néonatalogie de l'Hôpital Magatte LO de Linguère.

Le Président de la République demande, à ce propos, au Ministre de la Santé et de l'Action sociale, de faire toute la lumière sur cette affaire, qui révèle des dysfonctionnements notables des services, mais également l'impératif de procéder à des réformes urgentes et en profondeur du système de santé dans toutes ses dimensions.

Le Chef de l'Etat indique la nécessité de sanctionner rigoureusement les manquements constatés et de déployer toute l'assistance psychosociale requise aux parents endeuillés.

Le Président de la République invite, en outre, le Ministre de la Santé et de l'Action sociale, à engager sans délai, en relation avec les Ministres en charge des constructions et de la protection civile, un audit général des infrastructures sanitaires, notamment, les constructions et installations abritant les services et équipements de santé sur l'ensemble du territoire national.

Le Chef de l'Etat demande, par ailleurs, au Ministre de la Santé et de l'Action sociale, de relancer la sensibilisation sur le respect des gestes barrières et du port de masque, ce dernier qui reste une obligation dans les lieux, commerces et transports publics, devra faire l'objet d'une attention particulière et d'un contrôle approprié par les services du Ministère de l'Intérieur.

Abordant la question liée au programme d'urgence pour l'insertion et l'emploi des jeunes, le Président de la République est revenu sur le Conseil Présidentiel pour l'insertion et l'emploi des jeunes, qu'il a présidé le jeudi 22 avril 2021.

A ce propos, le Chef de l'Etat a félicité et remercié l'ensemble des participants et toutes les forces vives de la Nation, pour leurs contributions remarquables qui ont permis le succès de cette importante rencontre.

Le Président de la République a saisi cette occasion pour magnifier l'élan inclusif du Conseil, de même que la maturité et le sens des responsabilités des jeunes qui se sont exprimés au nom des régions, du Conseil national de la Jeunesse et des organisations de jeunes évoluant dans les différents secteurs de la vie économique, académique, sociale et culturelle du pays.

Le Chef de l'Etat rappelle que la jeunesse demeure la force vitale de la Nation. La valorisation de son potentiel reste un défi permanent pour le Gouvernement, à travers l'exécution des politiques publiques dont la territorialisation doit être un principe directeur.

Le Président de la République a, à cet égard, rappelé au Conseil avoir adressé neuf (09) directives au Gouvernement, en vue d'intensifier le déploiement national du Programme d'urgence pour l'Insertion et l'Emploi des jeunes, doté de quatre cent cinquante (450) milliards de FCFA pour les années 2021, 2022 et 2023.

Le Chef de l'Etat signale l'urgence de déclencher les opérations de recrutement des soixante-cinq mille (65000) jeunes à partir du mois de mai 2021, après l'adoption par décret du dispositif relatif à la mise en place du Pôle Emploi et Entrepreneuriat au niveau de chaque département qui, sous l'autorité du Préfet, regroupera la représentation de toutes les entités publiques concernées (ANPEJ, 3FPT, DER/FJ) soutenus par le FONGIP, l'APIX et d'autres structures d'encadrement en fonction des besoins.

Le Président de la République indique la nécessité d'une supervision efficace et d'un suivi-évaluation mensuel des actions du Programme " **XËYU NDAW ÑI**".

Le Chef de l'Etat demande, à ce sujet, aux ministres chargés de l'Emploi et de la Jeunesse, co-présidents du comité permanent du Conseil national pour l'Insertion et l'Emploi des Jeunes (CNIEJ), de réunir tous les quinze (15) jours cette instance, en relation avec les ministres en charge de l'Economie, des Finances, du Ministre Secrétaire général de la Présidence de la République et du Ministre chargé du Suivi du PSE.

Poursuivant sa communication, le Président de la République a informé, le Gouvernement, avoir présidé, le 23 janvier 2021, un Conseil Présidentiel sur l'émergence du hub aérien et touristique, afin d'accélérer d'une part, l'exécution du projet de reconstruction et de réhabilitation des aéroports secondaires et d'autre part, les réformes institutionnelles nécessaires au renforcement de la plateforme aéroportuaire, logistique et touristique nationale comme référence dans la sous-région.

Le Chef de l'Etat demande au Ministre du Tourisme et des Transports aérien, en relation avec le Ministre des Finances et du Budget, de veiller au respect de l'agenda d'exécution des projets d'infrastructures aéroportuaires validés avec leurs spécifications techniques sur le niveau d'équipement, en tenant compte de l'impératif d'assurer la sécurisation foncière des domaines de servitudes aéroportuaires.

Le Président de la République invite, en outre, le Ministre du Tourisme et des Transports aériens, à préparer la finalisation, le 30 juin au plus tard, des textes portant sur la nouvelle gouvernance des aéroports du Sénégal avec, notamment, la fusion entre Aéroport International Blaise DIAGNE (AIBD) et les Aéroports du Sénégal (ADS), ainsi que la création, à Thiès, en partenariat avec l'Armée de l'Air, de l'Académie nationale des métiers de l'Aviation.

Le Chef de l'Etat se félicite, par ailleurs, de la signature, le mardi 20 avril 2021, du Pacte social dans le secteur du tourisme et des transports aériens, une première. Ce pacte permettra d'accentuer les soutiens et financements de l'Etat aux acteurs, mais surtout, les efforts de relance et de développement touristique, dans la dynamique d'émergence du Hub aérien et de montée en puissance de la compagnie nationale Air Sénégal SA.

Sur le climat social, la gestion et le suivi des affaires intérieures, les points suivants ont été abordés :

1. La Fête du Travail du 1<sup>er</sup> mai 2021 :

A ce sujet, le Président de la République a félicité les travailleurs du Sénégal et leur manifeste l'engagement de l'Etat à ne ménager aucun effort dans la dynamique du développement économique et social de la Nation, au regard du contexte de crise sanitaire mondiale.

2. La consolidation du dialogue social dans les grandes entreprises industrielles :

Le Chef de l'Etat est revenu sur la situation sociale de l'usine de production de carreaux TWYFORD de Sindia, qui est le fruit d'un investissement lourd à forte intensité de main d'œuvre et qui contribue également à nos efforts d'industrialisation.

Le Président de la République demande, en outre, au Ministre en charge du Travail, de se saisir du dossier en vue d'un règlement définitif du différend qui oppose les travailleurs et la direction de l'entreprise.

3. La régulation du système national de distribution d'hydrocarbures et de gaz butane :

A ce titre, le Chef de l'Etat demande au Ministre du Pétrole et des Energies, d'engager dans les meilleurs délais, un processus inclusif de sécurisation des approvisionnements et de régulation du système national de distribution d'hydrocarbures et de gaz butane.

Le Président de la République a, enfin, abordé la question liée à la coopération et les partenariats en insistant particulièrement sur la finalisation de l'étude d'ensemble relative au projet de réhabilitation du chemin de fer Dakar-Tambacounda.

Le Chef de l'Etat a clos sa communication sur son agenda diplomatique.

### **AU TITRE DES COMMUNICATIONS**

- Le Ministre, Secrétaire général de la Présidence de la République a fait le point sur le suivi des directives présidentielles;
- Le Ministre des Finances et du Budget a fait une communication sur la situation d'exécution budgétaire et la revue du Fonds Monétaire International ;
- Le Ministre des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur a fait une communication sur la situation internationale;
- Le Ministre de l'Economie, du Plan et de la Coopération a fait une communication sur la mise en œuvre du Programme d'urgence pour l'insertion socio-économique et l'emploi des jeunes ;
- Le Ministre de la Santé et de l'Action sociale a fait une communication sur l'incendie de l'unité de néonatalogie de l'Etablissement public de Santé de niveau 1 Magatte LO de Linguère et sur la situation épidémiologique (COVID 19) ;

- Le Ministre des Mines et de la Géologie a fait une communication sur les redevances minières recouvrées en 2020 ;
- Le Ministre du Pétrole et des Energie a fait une communication sur l'état d'avancement des projets pétroliers et gaziers ;
- Le Ministre de la Culture et de la Communication a fait une communication sur le transfert de l'Infrastructure TNT à Télédiffusions Sénégal (TDS sa) ;
- Le Ministre de l'Elevage et des Productions animales a fait une communication sur le Plan de relance de l'aviculture ;
- Le Ministre de la Microfinance et de l'Economie sociale et solidaire a fait une communication sur le Programme de Développement de la Microfinance islamique au Sénégal (PROMISE) ;
- Le Ministre auprès du Président de la République, en charge du suivi du Plan Sénégal Emergent a fait une communication sur l'exécution des projets et réformes phares du PSE.

## **AU TITRE DES TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES**

Le Conseil a examiné et adopté :

- Le projet de décret portant création et fixant les règles d'organisation et de fonctionnement des Pôles Emploi et Entrepreneuriat dans les départements.

## **AU TITRE DES MESURES INDIVIDUELLES**

Le Président de la République a pris les décisions suivantes:

**Docteur Abibou CISSE**, Chirurgien-dentiste, économiste de la santé, précédemment chef de la division maintenance hospitalière à la Direction des Etablissements publics de Santé, est nommé Directeur de l'Etablissement public de Santé de niveau 1 Magatte LO de Linguère, en remplacement du Docteur Abdou SARR.

**Monsieur Modou Kane DIAO**, Ingénieur statisticien, est nommé Secrétaire général du Fonds de Développement des Transports terrestres au Ministère des Infrastructures, des Transports terrestres et du Désenclavement.

**Professeur Fallou MBOW**, Maitre de Conférences Titulaire à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar/FASTEF, est nommé Inspecteur général de l'Education et de la Formation option Enseignement préscolaire, au ministère de l'Education nationale.

**Professeur Mbacké DIAGNE**, Directeur de recherche assimilé à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar/CLAD, est nommé Inspecteur général de l'Education et de la Formation option Langues nationales, au Ministère de l'Education nationale.

**Monsieur Frédéric François DIONOU**, Professeur d'enseignement secondaire, est nommé Inspecteur technique au ministère de l'Education nationale.

**Madame Fatou DIOUF**, Professeur d'enseignement secondaire, est nommée Inspecteur technique au ministère de l'Education nationale.

**Monsieur Papa KANDJI**, Inspecteur de l'Enseignement moyen secondaire, est nommé Directeur de l'Enseignement moyen secondaire général au ministère de l'Education nationale, en remplacement de Madame Fatimata BA, appelée à d'autres fonctions.

**Monsieur Cheikh Yaba DIOP**, Inspecteur de l'enseignement élémentaire, précédemment Inspecteur de l'Education et de la Formation de Saint-Louis Commune est nommé Inspecteur d'Académie de Fatick, en remplacement de Monsieur Mamadou NIANG, appelé à d'autres fonctions.

**Madame Penda BA**, Inspectrice de l'enseignement moyen secondaire, précédemment Secrétaire général de l'Inspection d'Académie de Dakar, est nommée Inspectrice d'Académie de Louga, poste vacant.

**Monsieur Samba DIAKHATE**, Inspecteur de l'enseignement élémentaire, précédemment Secrétaire général de l'Inspection d'Académie de Kédougou, est nommé Inspecteur d'Académie de Kolda, en remplacement de Monsieur Mamadou Goudiaby, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite.

**Monsieur Mamadou NIANG**, Professeur d'enseignement secondaire, précédemment Inspecteur d'Académie de Fatick, est nommé Inspecteur d'Académie de Kédougou, en remplacement de Monsieur Mamadou Lamine LY, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite.

**Fait à Dakar le 28 avril 2021**

**Le Ministre des Collectivités Territoriales,  
du Développement et de l'Aménagement des  
Territoires, Porte-Parole du Gouvernement  
Oumar GUEYE**